

L'équipement de sécurité des bateaux de plaisance en navigation intérieure

Mai 2009



Les prescriptions contenues dans cette fiche s'appliquent aux bateaux de plaisance d'une longueur comprise entre 2,50 m et 20 m et dont le produit LxIxT est inférieur à 100 m³ circulant ou stationnant sur les eaux intérieures qu'ils soient immatriculés ou enregistrés en mer ou en eaux intérieures.

L'équipement de sécurité des bateaux de plaisance comprend :

2 amarres, chacune d'une longueur supérieure ou égale à la longueur du bateau, avec une longueur minimale de 5 m ; **CE**

1 brassière de sauvetage approuvée ou marquée CE par personne embarquée ;

1 gaffe ;

1 écope reliée par un bout du bateau, sauf si le cockpit est autovideur, pour les bateaux d'une longueur inférieure ou égale à 5 m ;

1 seau rigide de 7 litres muni d'un bout pour les bateaux d'une longueur supérieure à 5 m ;

1 chaumard à l'avant et un dispositif permettant le remorquage à l'arrière ;

1 gonfleur pour les embarcations pneumatiques ;

1 boîte de secours (tableau 1) ; **CE**

1 bouée couronne approuvée ou marquée CE ;

des appareils de mouillage (tableau 2) ; **CE**

1 ou plusieurs extincteurs approuvés ou marqués CE (tableaux 3 et 4) ;

pour les bateaux dont la longueur est inférieure ou égale à 8 m,

2 avirons ou 1 godille avec dispositif de nage ou une pagaie ;

pour les moteurs à essence, un dispositif de sécurité coupant automatiquement l'allumage ou à défaut les gaz, en cas d'éjection ou de malaise du pilote, lorsque la puissance réelle maximum du ou des moteurs est supérieure ou égale à 4,5 kW.

Tableau 1

Boîte de secours	Pansements stériles prêts à l'emploi • grand format • petit format	• 1 pochette • 1 pochette
	Compresse stérilisées	1 boîte
	Sutures cutanées adhésives stériles	1 boîte
	Sparadrap adhésif	1 rouleau
	Antiseptique local en solution ou compresses imprégnées	1 flacon ou 1 boîte
	Eau oxygénée	1 flacon
	Tulle gras	1 pochette
	Bande de contention • petite largeur • grande largeur	• 1 bande • 1 bande

Tableau 2

Appareux de mouillage	Longueur du bateau	Masse de l'ancre	Diamètre de la chaîne	Longueur de la chaîne	Diamètre du câblot	Longueur du câblot
	≥ 2,50 m et < 6,50 m	8 kg	6 mm	5 m	10 mm	20 m
	≥ 6,50 m et < 9 m	10 kg	8 mm	5 m	14 mm	20 m
	≥ 9 m et < 12 m	12 kg	8 mm	10 m	14 mm	20 m
	≥ 12 m et < 15 m	14 kg	10 mm	10 m	14 mm	30 m
	≥ 15 m et < 20 m et d'un volume < 100 m ³	soit 2 ancres de 14 kg	12 mm	10 m	14 mm	30 m
soit 1 ancre de 28 kg		16 mm	40 m	–	–	

